

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Nombre d'Administrateurs :

- en exercice13
- présents.....11
- absents02
- votants12
- procurations01

Le Président certifie le caractère exécutoire de cette délibération compte tenu de sa télétransmission en Préfecture le :

et de sa publication le :

Le Président,
Roland DAVIET.

Le 27 novembre 2023 à 17h30, le Centre Communal d'Action Sociale de la Commune d'EPAGNY METZ-TESSY, dûment convoqué le 20 novembre 2023 s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Roland DAVIET, Président.

PRESENTS : Roland DAVIET, Laurence BACINO, Marie-Thérèse BOUKOUYA, Gérard CAVALLI, Martine COUTAZ, Juliette LAZZERINI, Corinne MASSE, Alain BILLAULT, Christiane GEOFFROY, Jean-Paul SADOUX, Stéphanie VEREL

ABSENTS : Catherine BRISFER, Michèle RIZZANTE
Michèle RIZZANTE a donné procuration à Laurence BACINO

M. Jean-Paul SADOUX a été désigné secrétaire de séance.

◇ ◇ ◇

L'assemblée adopte, à l'unanimité, le procès-verbal de la réunion précédente du Centre Communal d'Action Sociale qui s'est tenue le 16 octobre 2023.

◇ ◇ ◇

0. Budget

0.1. Décision modificative d'affectation de crédits

Délibération n° 2023/13

Le budget prévisionnel 2023, voté en mars dernier, prévoyait des recettes et des dépenses qui ont été ajustées durant l'année. Il est donc nécessaire de procéder à une régularisation des crédits déterminés initialement.

Les décisions modificatives d'affectation des crédits nécessaires sont retracées dans le tableau annexé à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration du CCAS, à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE les éléments constitutifs du budget prévisionnel annuel 2023 relatifs au budget d'aide sociale ;

VOTE l'ensemble des crédits budgétaires ainsi présentés.

◇ ◇ ◇

1. Action sociale

1.1. Convention de partenariat avec la mutuelle JUST pour la mise en place d'une mutuelle communale

Délibération n° 2023/14

Le renoncement aux soins et l'absence de recours aux droits sont des problématiques nationales en augmentation en raison du contexte d'inflation actuel.

Face à ce constat, le CCAS d'Epagny Metz-Tessy souhaite soutenir les habitants de la commune en permettant à ceux qui le souhaitent, un accès facilité à une complémentaire santé de qualité à un tarif accessible.

Pour ce faire, il a décidé de conclure un partenariat avec un organisme de prévoyance qui répond à un double objectif : la justice sociale et l'accès aux soins pour tous.

Après avoir comparé les tarifs pratiqués par plusieurs organismes, le CCAS a sélectionné la mutuelle JUST. Organisme affilié à la fédération nationale indépendante des mutuelles, la mutuelle JUST n'est pas liée à un courtier, propose des tarifs intéressants et dispose d'une expérience auprès de plus de 600 communes en France.

Le partenariat entre le CCAS et la mutuelle JUST sera formalisé dans le cadre d'une convention conclue pour un an, renouvelable par tacite reconduction dont les conditions sont précisées dans la convention ci-jointe.

Les engagements respectifs des parties sont les suivants :

Le CCAS s'engage à mettre à la disposition de la mutuelle JUST, durant toute la durée du partenariat, un local afin de lui permettre d'organiser des permanences. Cette mise à disposition s'effectuera à titre gratuit.

Il sera également un relais d'information et communiquera auprès des habitants sur tout support à sa convenance. Il est à noter que toute communication faite par l'une ou l'autre des parties fera l'objet d'une relecture de chaque côté.

La mutuelle JUST s'engage à respecter « l'ambition sociale » et l'éthique du projet. Elle s'engage, dès lors, à être un partenaire du projet global et pas uniquement un prestataire ; à présenter annuellement les résultats quantitatifs et qualitatifs au CCAS et à participer à l'évaluation et à la fourniture des données nécessaires à l'étude des contrats souscrits, sous couvert de l'anonymat ; à étudier les capacités financières du souscripteur et à l'orienter le cas échéant vers le CCAS. Elle s'engage à travailler en étroite collaboration ; à tenir des permanences au sein du local mis à disposition par le CCAS sur toute la durée de la présente convention.

La mutuelle veillera à honorer les rendez-vous pris par les habitants pour la souscription, l'exécution et le suivi de leur contrat de complémentaire santé ;

Après avoir entendu cet exposé, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité des membres présents et représentés, décident :

D'APPROUVER le principe d'un partenariat entre le CCAS et une mutuelle dans le but de faciliter l'accès aux habitants qui le souhaitent à une complémentaire santé de qualité, à un tarif accessible, D'APPROUVER le choix de la mutuelle Just comme organisme de mutuelle communale pour la commune d'Epagny Metz-Tessy,

D'APPROUVER les termes de la convention de partenariat liant le CCAS à cet organisme.

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer ladite convention.



1.2. Décisions du Président – Dernières décisions accordées

Laurence BACINO informe les administrateurs des décisions prises par le Président du CCAS depuis le dernier Conseil d'Administration.

Huit décisions ont été prises pour des bons alimentaires pour un montant total de 365€ (trois-cent-soixante-cinq euros), une décision concerne la prise en charge d'un chargeur de vélo électrique au bénéfice de l'ADMR Gros Chêne Viéran pour 59€ (cinquante-neuf euros) et une décision portant commande des colis de Noël auprès de la Ferme de Chosal.



1.3. Emploi – Graphique des demandeurs d'emploi du 1^{er} semestre 2023

Laurence BACINO présente les données chiffrées transmises par Pôle Emploi concernant les demandeurs d'emploi domiciliés sur la commune, toutes catégories confondues.

Sur ce premier semestre, les chiffres sont constants. Les deux tiers sont indemnisés.

Il est précisé que ceux-ci peuvent être en situation d'emploi et bénéficier d'un complément chômage. Cependant, la proportion de ces personnes n'est pas communiquée.



2. Logement

2.1. Logements communaux – Mise en location de deux garages communaux

Laurence BACINO retrace l'historique des garages communaux situés à la résidence Grenette. La commune est propriétaire de quatre garages, pendant longtemps utilisés pour les besoins des services de la police municipale.

L'année dernière, il a été décidé d'en conserver un et de proposer les autres à la location, en priorité aux deux locataires des deux logements communaux de la résidence.

Un seul a pu être ainsi loué, les deux autres restants donc vacants. La proposition a donc été étendue à l'ensemble de la résidence.

Le prix de location initialement proposé ayant été considéré comme inférieur au marché par la municipalité, il a été décidé d'augmenter à 100€ (cent euros).

Plusieurs résidents étant intéressés et afin de choisir en toute objectivité, il a été décidé de procéder à un tirage au sort en séance de conseil municipal. Un seul résident s'étant fait connaître, il a obtenu un garage.

Un nouveau tirage au sort est prévu lors de la séance du conseil municipal du 5 décembre 2023.



3. Aînés

3.1. Action intergénérationnelle – Retour sur la rencontre des vacances de la Toussaint

Laurence BACINO présente un retour de l'après-midi intergénérationnel qui s'est déroulé le 24 octobre dernier avec les adhérents de l'Ancolie et des enfants du centre aéré Croc'Vacances. Ils se sont réunis autour d'un karaoké et d'un atelier « crêpes » et ont pu conclure avec un goûter. Ce temps d'échanges a été très apprécié par les séniors et par les enfants.

Les séniors de l'Ancolie, peu nombreux lors de cette rencontre, ont proposé aux enfants de venir leur rendre visite lors d'un après-midi de chorale aux vacances de Février afin qu'ils puissent rencontrer toute la troupe.

Monsieur le Maire propose à Laurence BACINO de parler de ces actions lors de son discours au moment du repas des aînés.

Tous les retraités de la commune étant les bienvenus, les membres du conseil d'administration sont invités à faire passer l'information autour d'eux, ainsi qu'à faire remonter toutes les idées d'animations à proposer.



3.2. Animations – Présentation du calendrier 2024

Laurence BACINO présente le planning proposé pour les animations trimestrielles 2024. Elle précise que le souhait est de renouer avec la dynamique commencée avant le COVID en proposant une activité par trimestre.

- Lundi 15 janvier : Après-midi convivial « papotages » autour de la galette des rois – Trait d'Union
- Vacances de février : action intergénérationnelle
- Dimanche 17 mars : Repas des aînés – L'animation sera assurée par Animafêtes autour d'un quizz et, comme toujours, de musique. Le traiteur retenu est PAUVERT.
- Lundi 8 avril : Film (les films choisis doivent être sortis en salle depuis plus d'une année à la date de projection - choix non arrêté).
- Vacances d'avril : action intergénérationnelle
- Mai / Juin : Concours jeux de cartes (belote, scrabble, rummikub), pétanque et tartes
- Semaine bleue du 30 septembre au 6 octobre :
 - o Lundi 30 septembre : marche bleue (circuit à définir)
 - o Mercredi 2 octobre : Conférence (à définir)

- Jeudi 3 octobre matin : Atelier beauté des mains autour d'un petit déjeuner
- Vendredi 4 octobre après-midi : Après-midi convivial (ex thé dansant)
- Vacances Toussaint : action intergénérationnelle
- Lundi 25 novembre : Film (« Madame DU BARRY » à confirmer)

Concernant les idées de films à proposer en séance séniors, Corinne MASSE propose le film « L'échange » avec Angelina JOLIE. Cette proposition va être étudiée. Un retour sera présenté lors du prochain conseil d'administration.

Concernant la marche bleue, plusieurs idées de circuit ont été évoquées : la grotte d'Epagny, le parcours Dassault.

Concernant l'atelier Beauté des Mains, il est expliqué que les centres de formation seront contactés afin de leur demander un partenariat sur ce temps d'échanges. Un contact par courrier ou téléphone sera pris prochainement.

Concernant la communication de ces animations, comme cette année, l'élaboration d'affiches et de flyers est prévue. Les informations seront également diffusées sur les supports habituels (Epatess'ran, panneaux lumineux, site internet, réseaux sociaux). Les informations seront également passées sur le Dauphiné.

◇ ◇

3.3. Colis de Noël – Préparation de la distribution 2023

Laurence BACINO précise que la commande passée à la Ferme de Chosal a été livrée en mairie antenne la semaine dernière. Chacun peut donc passer récupérer ses colis quand il le souhaite afin de commencer les visites à compter du 1^{er} décembre.

Ceux qui seront distribués par Alain BILLAULT, Christiane GEOFFROY et Marie-Thérèse BOUKOUYA leur ont été donnés avant la séance.

Les listes par distributeur ont été communiquées.

Laurence BACINO présente plusieurs cartes de vœux confectionnées par les enfants de la commune lors des animations Croc'Loisirs et Croc'Vacances. Chaque enfant a écrit son prénom et son âge au dos des cartes. Celles-ci ont été insérées dans les colis.

◇ ◇ ◇

4. Questions diverses

Les prochains conseils d'administration sont fixés : Lundi 19 février 2024 et Lundi 8 avril 2024.

◇ ◇ ◇

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 18h45.

◇ ◇ ◇

Le Président,

Le secrétaire de séance,



Roland DAVIET

Jean-Paul SADOUX